

**REGIE DE L'ÉNERGIE**

**Dossier : R-3526-2004**

**AVIS SUR LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE DES QUÉBÉCOIS À  
L'ÉGARD DES APPROVISIONNEMENTS ÉLECTRIQUES ET LA  
CONTRIBUTION DU PROJET DU SUROÎT**

**MÉMOIRE  
DU  
REGROUPEMENT POUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE  
DES ENTREPRISES  
(RRSE)**

**RRSE-doc.5**

**PARTIE I  
INTRODUCTION**

**RRSE-doc.5.1**

Préparée par Mme Diane Boudreault  
et Me Hélène Sicard

**Note au lecteur :** Le mémoire du RRSE est présenté en trois parties distinctes.

La partie I : (RRSE.doc.5.1) L'introduction, présentation du regroupement, de ses motivations, des conclusions qu'il recherche et des mandats qu'il a attribués dans ce sens. Cette partie a été préparée par Mme Diane Boudreault assistée de Me Sicard.

La partie II : (RRSE.doc.5.2) L'analyse d'aspect juridique et mise en contexte dans ce sens a été préparée essentiellement par Me Sicard assistée par Mme Diane Boudreault pour que les objectifs et positionnement du regroupement soient reflétés et soulignés en accord avec le mandat donné par le RRSE.

La partie III : (RRSE.doc.5.3) Le corps du mémoire et l'analyse factuelle des causes, de la situation présente et des solutions à privilégier ont été préparés par M. Jean François Blain, analyste, selon les instructions du RRSE et de Mme Boudreault.

**MÉMOIRE DU RRSE  
PARTIE I**

**INTRODUCTION, RRSE.DOC.5.1**

**TABLE DES MATIÈRES**

INTRODUCTION .....page 4

Mise en situation.....page 6

Description de l'organisme.....page 6

Les sujets traités.....page 8

Le choix et le mandat donné aux experts dans le présent dossier.....page 9

## **INTRODUCTION**

Le 9 février 2004, le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (le ministre) a demandé à la Régie de l'énergie (la Régie) de lui donner un avis, en vertu de l'article 42 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la Loi), sur la sécurité énergétique des québécois à l'égard des approvisionnements électriques et la contribution du projet du Suroît à celle-ci. À la demande du Ministre cet avis doit :

- établir clairement l'augmentation de la capacité de production et d'électricité nécessaire afin de répondre à la demande d'ici 2010, et d'assurer ainsi la sécurité énergétique du Québec pour cette forme d'énergie;
- étudier les options de production possibles pour répondre à l'accroissement de la demande d'électricité à moyen terme, notamment dans le respect de l'environnement et du développement durable;
- étudier l'apport des mesures d'efficacité énergétique.

Suite à cette demande du Ministre, la Régie de l'énergie annonçait la tenue d'une consultation publique, et invitait les personnes intéressées à y participer.

Le RRSE a acquiescé à cette demande puisqu'une telle audience s'impose compte tenu de l'opposition de l'opinion publique qui a suivi l'annonce de la recommandation du Ministre des Ressources Naturelles de la Faune et des Parcs, à l'effet qu'un décret<sup>1</sup> avait été adopté en date du 17 décembre 2003, ordonnant qu'Hydro-Québec soit autorisée à construire la centrale thermique à cycle combiné améliorée du Suroît et ce,

---

<sup>1</sup> Décret 1373-2003, 17 décembre 2003, Gazette officielle du Québec, 14 janvier 2004, 136<sup>e</sup> année no 2, page 186, partie 2;.

malgré les réserves du Ministère de l'environnement<sup>2</sup> et le fait que le BAPE avait refusé de donner son aval à ce projet en janvier 2003, suite aux audiences tenues en septembre et octobre 2002.

Compte tenu de cette approbation et après avoir multiplié les consultations et avoir procédé à une étude sérieuse, le RRSE adressait à Hydro-Québec (avec copies aux divers Ministères concernés), le 3 février 2004, ses préoccupations et réticences<sup>3</sup> face à la mise en œuvre d'un tel projet.

Dans ce contexte, ses membres ayant déjà souligné leur intérêt à débattre de la justification et de la nécessité d'un projet comme le Suroît, le Regroupement pour la responsabilité sociale des entreprises (le RRSE) a choisi de participer activement à la consultation publique annoncée par la Régie de l'énergie. À cet effet, le RRSE dépose devant la Régie son mémoire d'organisme, lequel s'appuie, en partie, sur les expertises qu'il a choisies de produire. Ces documents (mémoire et expertises) contiennent les réflexions, arguments et recommandations que l'organisme désire soumettre à la Régie. Pour leur préparation, le RRSE a été assisté d'experts et analyste reconnus et crédibles. Il demande donc instamment à la Régie de prendre en considération la totalité des opinions, conclusions et recommandations qui y sont présentées et qu'il adopte comme siennes.

---

<sup>2</sup> Décret 1363-2003, 17 décembre 2003, Gazette Officielle du Québec, 14 janvier 2004, 136<sup>e</sup> année no 2, partie 2;

<sup>3</sup> Voir lettre du 3 février 2004, publié dans le Devoir du 6 février 2004, page Idées, RRSE..DOC.8;

## **Mise en situation**

### **Description de l'organisme**

**Le Regroupement pour la responsabilité sociale des entreprises (RRSE)** est une association à but non lucratif qui œuvre au Québec depuis 1999 dans le secteur de la responsabilité sociale des entreprises via la responsabilité sociale des investisseurs.

Le RRSE a pour mission d'influencer la responsabilité sociale des entreprises par l'utilisation du pouvoir collectif de ses membres en agissant comme actionnaires et investisseurs responsables inspirés par des valeurs chrétiennes et humaines de justice. Le RRSE cherche à s'assurer que le développement économique des entreprises se fasse de concert avec le respect des droits de la personne, des travailleurs, des travailleuses et de l'environnement.

Le RRSE regroupe trente-cinq (35) membres<sup>4</sup> dont le statut est reconnu officiellement.

Parmi ces membres, se retrouvent :

- vingt-deux (22) corporations religieuses,
- deux (2) associations religieuses,
- onze (11) membres individuels.

Le RRSE, en conformité avec sa mission d'influencer la responsabilité sociale des entreprises, se préoccupe et privilégie une approche de développement durable pour la croissance des dites entreprises. Son opposition au projet du Suroît s'explique à plusieurs niveaux :

- l'intégrité de l'environnement, tant pour aujourd'hui que pour l'avenir, lui tient à cœur. Le projet du Suroît ne lui apparaît pas être le meilleur moyen de pallier à un manque d'énergie, présentement allégué comme devant survenir vers 2006/2007 ;
- des alternatives lui apparaissent non seulement possibles mais préférables et de moindres coûts (économique, social et environnemental) tant à l'échéance 2006 qu'à plus long terme ;

---

<sup>4</sup> Voir RRSE.doc.9, LISTE DES MEMBRES;

- le Canada s'est engagé pour la mise en œuvre du Protocole de Kyoto et, de l'avis du RRSE, toutes les solutions devant répondre à des besoins énergétiques futurs doivent, dans leur élaboration, être clairement respectueuses du Protocole;
- à moyen terme, le projet du Suroît pourrait même présenter un risque financier en éloignant des créanciers sensibles au respect de l'environnement et en étant dépendant d'une ressource extérieure au Québec, le gaz ;
- le RRSE est également d'avis que la population a clairement indiqué son opposition au projet et que, dans un système où la démocratie est respectée, une telle opposition doit être sérieusement prise en considération.

Le RRSE tient à souligner, bien que la présente soit sa première intervention devant la Régie de l'énergie, qu'il intervient régulièrement dans des dossiers tant nationaux qu'internationaux où les activités et les choix des corporations canadiennes et québécoises ont des conséquences sur les conditions économiques, sociales et environnementales. Le RRSE a pour finalité de s'assurer et de demander que toutes les conséquences soient équitablement prises en considération pour la protection des populations, de leur environnement et pour l'avancement du principe de développement durable.

## Les sujets traités

Tel que mentionné dans la lettre du 12 mars et le document RRSE-Doc 3.2, adressés à la Régie par le procureur du RRSE, et afin de poursuivre le questionnement et la réflexion amorcés dans sa lettre du 3 février 2004<sup>5</sup>, le RRSE a opté de participer activement à la consultation publique en traitant plus à fond certains des sujets désignés par la Régie comme faisant partie du présent dossier.

Le RRSE traitera donc dans son mémoire et ses preuves des sujets suivants :

- **sujet 1** : la prévision de la demande au Québec, en énergie et en puissance, pour la période de 2003 à 2010 ;
- **sujet 2** : l'apport des mesures d'efficacité énergétique pouvant être mises en place en temps et en quantité significative pour répondre à l'accroissement de la demande québécoise d'électricité d'ici 2010 ;
- **sujet 3** : le bilan énergétique du Québec pour la période de 2003 à 2010 (offre et demande en électricité) et augmentation de la capacité de production d'électricité nécessaire afin de répondre à la demande québécoise d'ici 2010 ;
- **sujet 4** : les options possibles pour répondre à l'accroissement de la demande québécoise d'électricité d'ici 2010 et la possibilité de devancer certains projets ;
  - o **sujet 4 c)** : les autres filières de production, notamment en énergie renouvelable, tel que l'éolien.

Le RRSE entend remettre en question la pertinence du projet de centrale à cycle combiné du Suroît et l'inutilité d'exposer la population du Québec aux effets nuisibles d'un tel projet à divers égards.

Afin de s'assurer de la justesse et de la pertinence de ses positions, le RRSE a retenu les services professionnels de personnes hautement qualifiées dans le domaine énergétique.

Le RRSE veut ainsi démontrer à la Régie, à Hydro-Québec et au Gouvernement du Québec l'importance du potentiel éolien du Québec et ses avantages marqués pour

---

<sup>5</sup> Voir RRSE.doc.8, lettre du 3 février 2004;



solutionner à court et à long terme les problèmes associés à la croissance des besoins énergétiques et à la production requise pour les satisfaire.

Le RRSE entend également souligner l'importance des programmes d'efficacité énergétique et, à l'opposé, l'insuffisance des efforts consentis à ce chapitre, particulièrement depuis 1995.

Le RRSE est convaincu que la prise en compte sérieuse des potentiels éoliens et d'efficacité énergétique mènera à la mise de côté de projets comme le Suroît dont on devra constater la désuétude.

### **Le choix et le mandat donné aux experts dans le présent dossier**

Le RRSE, à titre d'intervenant responsable désireux d'offrir non pas une simple opinion mais une position bien étayée, logique et constructive, a sélectionné et s'est adjoint une équipe de consultation technique et hautement spécialisée pour traiter des thèmes et sujet retenus. Le RRSE soumet qu'il a ainsi réussi à traiter adéquatement de manière pertinente et utile des thèmes qui préoccupent plus particulièrement cet organisme.

L'équipe de consultation du RRSE a mis à contribution les personnes suivantes Jean-François Blain, analyste, Réal Reid ingénieur, Robert Benoît et Wei Yu, météorologues, Phillip Dunsky Expert E.E., Me Hélène Sicard, avocate. Le travail de cette équipe a été coordonné par Mme Diane Boudreault. Le RRSE a donné à chacun le mandat de traiter spécifiquement de certains points :

M. Jean-François Blain :

- **sujet 1** : la prévision de la demande au Québec, en énergie et en puissance, pour la période de 2003 à 2010, plus spécifiquement d'évaluer l'évolution de la demande québécoise d'électricité, en énergie et en puissance, pour la période 2003 à 2010.
- **sujet 3** : le bilan énergétique du Québec pour la période 2003-2010 (offre et demande en électricité) ainsi que l'augmentation de la capacité de production d'électricité nécessaire afin de répondre à la demande québécoise d'ici 2010.

M. Phillip Dunsky :

- **sujet 2** : l'apport des mesures d'efficacité énergétique pouvant être mises en place en temps et en quantité significative pour répondre à l'accroissement de la demande québécoise d'électricité d'ici 2010. Plus précisément, le RRSE a retenu conjointement avec le RNCREQ, les services de l'expert Phillip Dunsky. Le mandat confié par le RRSE consiste à explorer le potentiel d'amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'électricité au Québec et ce, afin de déterminer dans quelle mesure celle-ci pourrait être améliorée à courte et/ou moyenne échéance.

Les experts Réal Reid, ing. Robert Benoît et Wei Yu, chercheurs scientifiques (RES 3), Recherche en Prévision Numérique à Environnement Canada :

- **sujet 4** : les options possibles pour répondre à l'accroissement de la demande québécoise d'électricité d'ici 2010 et la possibilité de devancer certains projets. Le RRSE entend traiter principalement du sujet 4 c) : les autres filières de production, notamment en énergie renouvelable tel que l'éolien, plus spécifiquement de la production éolienne et de l'apport comparatif avantageux de cette filière par rapport à la filière thermique.

Le RRSE a également mandaté Me Hélène Sicard pour qu'elle agisse en son nom à titre de procureur dans le présent dossier. Outre les représentations usuelles, elle devra intégrer au mémoire les considérations et recommandations d'ordre juridique pertinentes dans le traitement dudit dossier.

